

ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2024

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX pour l'accès au GRADE de adjoint administratif territorial principal de 2ème classe

Le Maire de GIVRY-EN-ARGONNE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

Agent	Libellé Grade Actuel	Libellé Grade proposé	Niveau	Observations
Mme CHAMPION Aurelie	adjoint administratif territorial	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1	DOSSIER RECEVABLE

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Fait à Givry en Argonne

le 16 décembre 2024

Le Maire

Antoine BOURGIGNON

